

# LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

SUISSE  
 FRANCE, BELGIQUE  
 ALLEMAGNE, AUTRICHE  
 ITALIE, ESPAGNE  
 ANGLETERRE, HOLLANDE  
 ETATS-UNIS

1 an 6 mois 3 mois  
 fr. 20 41 6  
 36 19 10

**Rédaction et Expédition**  
 BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg  
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires  
 lui sont adressés.  
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.  
 Lettres et argent franco.

## LA CO-JOISSANCE DES ÉGLISES

On trouvera plus loin le texte d'un projet de loi que le conseil exécutif de Berne vient de présenter au Grand Conseil, pour régler ce qu'on appelle la question de la co-jouissance des églises entre les catholiques romains et les vieux-catholiques. Le sort de ce projet n'est pas douteux; il sera voté, moitié par ignorance, moitié par intolérance; la majorité protestante du Grand Conseil de Berne ne saura pas s'élever jusqu'à ce sentiment des droits de la conscience qui devrait lui faire repousser la co-jouissance comme une atteinte à la liberté religieuse des catholiques.

Nous avons l'expérience de la manière dont les protestants méconnaissent systématiquement notre manière de comprendre les questions religieuses. En tout et partout ils veulent nous imposer leur point de vue et ne tenir nul compte de nos croyances, lorsqu'elles ne cadrent pas avec leurs idées ou leurs systèmes. C'est ce que nous avons vu dans le conflit du cimetière de La Tour-de-Trême; c'est ce que nous voyons en ce moment sur la question autrement grave de la co-jouissance des églises.

La Gazette de Lausanne vient de publier sur cette question une correspondance tristement instructive. On y approuve un projet qui sue l'intolérance et ne produira qu'une odieuse persécution; on y croit voir une solution aux difficultés de la situation du Jura, quand le projet ne fait au contraire que tout remettre en question et compromettre la pacification partielle obtenue depuis deux ans.

La première condition pour établir une législation équitable et tolérante en ce qui concerne les droits d'un culte, c'est de tenir compte des règles fondamentales de ce culte. Or, d'après les règles les plus sacrées, les principes les plus certains de la religion ca-

tholique, la co-jouissance des églises est de toute impossibilité entre catholiques romains et vieux-catholiques. Nous défions qu'on nous cite un catholique instruit et orthodoxe qui admette la possibilité de la co-jouissance, et pour fixer les devoirs des catholiques du Jura, le Saint-Siège a daigné prononcer récemment que l'usage commun des églises était inadmissible.

On aurait tort de voir dans cette décision une pensée hostile au gouvernement bernois ou à une classe quelconque de citoyens; elle était impérieusement dictée par les conditions fondamentales du culte catholique.

Des protestants qui raisonnent de travers par ignorance, disent: Mais les catholiques peuvent célébrer leur culte dans un temple protestant; à plus forte raison doivent ils pouvoir le faire dans une église affectée à un culte qui, comme le culte vieux-catholique, se rapproche davantage du culte catholique romain. Encore une fois, ce raisonnement est basé sur l'ignorance.

C'est justement parce que le culte protestant diffère davantage du culte catholique romain que la co-jouissance des églises est à la rigueur possible avec les protestants. Au fond, à nos yeux, il n'y a même pas de culte protestant, car ceux-ci n'ont ni sacerdoce, ni sacrifice, rien en un mot de ce que nous considérons comme l'essence d'un culte. De tous les sacrements, les protestants n'ont conservé que le baptême, qui d'après notre catéchisme, peut être administré par des laïques, par des non-catholiques, même par des infidèles. Le pasteur protestant est à nos yeux un laïque qui dit des choses religieuses, et qui fait des prières. Dans une église où les protestants font leurs cérémonies, il n'y a aucune profanation directe et nécessaire d'aucun des objets de notre culte.

Il en est tout autrement du culte vieux-catholique. Ce culte est réellement un culte; il a le sacerdoce, il a la messe, il a la présence réelle. Il outrage et profane constam-

ment ce que nous adorons. Toutes ses cérémonies sont autant de sacrilèges.

Admettre dans une même église les deux cultes, catholique romain et vieux-catholique, c'est vouloir faire vivre ensemble l'adoration et le sacrilège, la vénération et la profanation, l'amour et la haine, l'obéissance et la révolte; c'est mettre dans la même couche l'épouse légitime et la concubine. C'est plus impossible encore que d'unir les ténèbres à la lumière, l'eau avec le feu, le oui avec le non.

Aussi les catholiques du Jura, plutôt que de venir dans des églises où Dieu est insulté et profané, la présence réelle du Sauveur l'objet de continuel sacrilèges, les catholiques du Jura reviendront dans les granges de la persécution, dans les grottes où ils ont dû se réfugier pendant la période la plus aigüe de la proscription. La situation, qui s'était améliorée, depuis 18 mois, redeviendra plus tendue qu'elle n'a jamais été.

Le gouvernement de Berne ne répond à aucun besoin par son projet de loi sur la co-jouissance des églises. Dans les paroisses rurales, les vieux-catholiques sont trop peu nombreux pour avoir besoin d'une église pour un culte; dans les villes, il y a plusieurs édifices religieux, et les vieux-catholiques peuvent avoir des temples sans aller profaner les églises où les catholiques romains gardent Dieu présent dans le tabernacle. La question de la co-jouissance n'a été soulevée que dans le but de vexer les fidèles, de remettre en question la pacification religieuse, de réchauffer la persécution: il est fâcheux qu'un gouvernement qui promettait mieux à ses débuts, ait cru devoir prêter son concours à la réalisation de ces visées que le patriotisme condamne autant qu'elles sont contraires à la liberté religieuse entendue comme elle doit l'être.

## CORRESPONDANCES

LES CALAMITÉS DU SAINT-GOTTHARD

Berne, le 23 mai.

Je vous ai entretenu à plusieurs reprises dans les numéros des 12 et 17 février passé du grand tunnel du St-Gothard et notamment de la poussée de terrain (blähende Strecke), qui se trouve entre 2,783 et 2,831 mètres, à compter du seuil septentrional (du côté de Göschenen).

Vous savez que les journaux de la Compagnie, le Bund en tête, firent à cette époque tout leur possible pour rassurer les esprits un peu alarmés par les renseignements de la Liberté, du Vaterland et du Journal de Genève.

Toutefois le Bund ne sut pas bien s'y prendre, de sorte que les possesseurs d'actions et d'obligations, inquiétés par les efforts mêmes que l'on faisait pour leur cacher une partie de la vérité, n'ont plus osé faire des spéculations à la bourse.

L'Urner Wochenblatt du 22 mai contient une correspondance de Göschenen que je m'empresse de vous traduire pour vous montrer que le temps n'est pas encore venu de parler d'économies réalisées, moins encore de croire tout ce que les agitateurs juifs font publier sur la rentabilité de certains papiers d'une valeur douteuse.

On écrit de Göschenen, donc de première source, à l'Urner Wochenblatt:

« Dans le grand tunnel du St-Gothard, la poussée de terrain excite de nouveau des inquiétudes sérieuses. On avait espéré, il y a quelque temps, de conjurer le danger (résultat d'une pression verticale et en même temps latérale, que la masse montagneuse exerce dans la direction de l'axe du tunnel à une longueur de 48 mètres), en construisant une voûte de 3 mètres d'épaisseur dont les pierres étaient reliées par des anneaux métalliques (voir le numéro 35 du Journal de Genève du 11 février passé). Néanmoins il existe de nouveaux indices qui font craindre que la résistance de cette voûte en granit ne se brise dans peu de temps. La voûte n'est pas encore enfoncée,

de rejeter de son sein ceux qui la nieraient.

Lorsque la lecture du décret fut achevée, il y eut un tel enthousiasme dans la Basilique vaticane que le peuple oubliant la sainteté du lieu, s'écria d'une seule voix: *Vive Pie IX! Vive le Pape infallible!*

Dans la salle du Concile, les évêques s'embrassaient, quand ils sortirent la foule se pressait autour d'eux, baisait leurs mains et leurs vêtements et ne savait comment exprimer son bonheur.

Ce dogme fut proclamé pendant qu'au dehors grondait un orage accompagné d'éclairs et d'une pluie torrentielle: image des tempêtes que le démon avait soulevées autour du Concile qui ne servaient qu'à rendre la proclamation du dogme plus nécessaire et sa définition plus lumineuse et plus complète.

Pendant que Pie IX proclamait ainsi l'autorité des vicaires du Christ, la guerre éclatait entre la France et la Prusse: c'était le dernier acte public du Concile. L'avenir nous montrera sans doute avec quelle opportunité et quelle sagesse l'Esprit-Saint la dirige toujours la sainte et immortelle Eglise du Christ!

Juillet et août

RAPPEL DES TROUPES FRANÇAISES.

Le gouvernement français croit devoir retirer les cinq mille hommes qui protégeaient encore le trône pontifical. Il pense que ces cinq mille baïonnettes lui seront plus utiles que l'assistance divine, dans cette

133 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

## AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V\*\*\*

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES.

Feuilleton inédit

24 avril

LES FÊTES. — 3<sup>e</sup> SESSION DU CONCILE.

Le Concile reconnaît la dignité et la grandeur de la raison humaine, qui est un don de Dieu; mais il la ramène à son rôle grand et élevé: elle est soumise à la foi qui est la raison de Dieu et sous ce rapport elle n'est donc point en désaccord avec les vérités révélées. Il n'y a, en effet, que le mensonge et le mal qui puissent obscurcir la raison et lui faire perdre les instincts du vrai et du juste.

A une époque de naturalisme qui a tout

euvahi; quand la matière est de tous côtés exaltée au détriment de l'esprit, l'Eglise affirme le surnaturel, elle proclame la possibilité et l'existence des miracles. Les miracles sont, en effet, la manifestation la plus sensible et la plus irrécusable de l'existence d'un être supérieur et divin auquel est soumis tout ce monde matériel, puisqu'il en suspend les lois selon qu'il plaît à sa puissance et à sa sagesse.

Tels sont, en peu de mots, les premiers enseignements du Concile. Il suffit d'avoir jeté les yeux sur les journaux et les livres des savants qui tiennent le haut du passé dans notre société moderne, pour en apprécier toute l'opportunité.

18 juillet

4<sup>e</sup> SESSION DU CONCILE. — L'INFAILLIBILITÉ.

Cette session, la plus importante, la plus ardemment désirée pour les âmes pieuses et éclairées a mis désormais l'autorité doctrinale du Souverain-Pontife au-dessus de de toutes les discussions. Le pape est infallible, c'est-à-dire, que le Vicaire de Jésus-Christ chargé de diriger l'Eglise entière et les fidèles et les évêques: *pase agnos, pascere oves*, ne peut quand il s'adresse à l'Eglise lui enseigner l'erreur. En vertu d'une assistance spéciale de l'Esprit qui lui a été promise, ce qu'il condamne mérite de l'être, parce que c'est l'erreur, ce qu'il affirme est la vérité. Quoi de plus simple et quoi de plus naturel. Je ne comprends pas comment certains esprits catholiques répugnent à ac-

cepter cette vérité. Moi, simple fidèle, en embrassant une religion qui impose des lois à ma raison et un frein à mon cœur, j'ai besoin pour ma tranquillité, pour la paix de mon âme et le bonheur de ma vie, j'ai besoin d'avoir l'assurance de demeurer toujours dans la vérité. Et qui me donnera cette assurance, au milieu de tant de systèmes, mis en avant par la philosophie, de tant d'erreurs propagées par l'intérêt et la passion? Dieu a dû y pourvoir et indiquer à ma foi la boussole qui sera mon guide, la lumière qui ne subira jamais l'éclipse, la parole qui sera la continuation de l'affirmation de la science. Or, cette boussole il me faut la trouver aisément, cette lumière elle doit être sur le chandelier visible pour tous, toujours ardente et brillante. Cette parole, elle doit arriver promptement, claire, précise à mon oreille. Je ne puis attendre que tous les évêques se réunissent pour savoir ce qu'il faut rejeter, ce que je dois croire: mon intelligence a besoin d'une décision plus rapide, d'un enseignement plus facile et plus accessible. Dieu a donc établi Pierre comme le chef des apôtres et lui a donné pour mission de *confirmer ses frères dans la foi*. Le Pape sera donc le phare lumineux vers lequel doivent se tourner tous les regards et dont la lumière indéfectible et surnaturelle guide tous nos pas au milieu des erreurs de ce monde.

Voilà ce que les Pères du Concile viennent d'affirmer: tous les siècles l'avaient cru, les Pères, dans leurs écrits, l'avaient hautement proclamé. Il a fallu que le père du mensonge attaqué cette vérité, avec rage et perfidie, pour que l'Eglise crût nécessaire

il est vrai, elle semble même être intacte ; mais quelques pierres sont fendues et donnent par conséquent à croire qu'elles ne sont plus capables de résister bien longtemps.

« On se casse la tête dans les sphères des techniciens pour inventer un nouveau remède, savoir une voûte durable et assez solide pour résister à toute pression de la masse montagnaise. Tandis que les uns croient qu'une voûte en fer serait suffisante et assez forte, les autres désespèrent complètement et ne trouvent d'autre moyen qu'un percement latéral, une courbe, qui contournerait la boursouflure.

« On dit que ce dernier moyen est spécialement recommandé par M. Slapf, géologue de la Direction de l'entreprise ; mais je ne puis vous le garantir.

« Ces phénomènes qui se produisent dans le grand tunnel sont extrêmement graves et dignes d'attention ; ils peuvent retarder considérablement l'exploitation du chemin de fer sous le Gothard. »

On n'attend pas sans curiosité le 8<sup>m</sup> rapport de gestion de la Direction de l'entreprise pour l'exercice de 1879, rapport qui doit paraître prochainement et qui nous dira probablement quelques mots de cette poussée de terrain, qui a déjà englouti des sommes considérables, malgré sa qualification si innocente de *blühende Streche*. C'est en effet un gonflement très remarquable, s'il rend nécessaire une courbe autour d'un passage d'une longueur de 48 mètres et il faut en tout cas admettre que les écrivains de la Compagnie ont eu le talent incontestable, de dire beaucoup en peu de mots.

En attendant, M. le conseiller fédéral Bavier s'est rendu dans les environs du Saint-Gothard, pour visiter les travaux de déconstruction et à peine était-il parti de Berne, que son nom a servi de thème aux élucubrations des fabricants des nouvelles.

**On télégraphie à la *Zürcher-Post* :**

« Suivant le rapport de M. Bavier, l'état des travaux du St-Gothard, en tant que le représentant du Conseil fédéral les a visités, est très satisfaisant (*selv erfreulich*) sous tous les rapports, notamment quant à la qualité, laissant espérer l'achèvement certain dans les termes prévus par le programme. Vous voyez que la *Zürcher Post* n'est pas du tout d'accord avec l'*Urner Wochenblatt*, mais puisque M. Bavier, ingénieur très compétent, se trouve déjà sur les chantiers, il est à espérer que nous saurons sous peu si le passage où se trouve la poussée de terrain, est également compris dans ce que la *Zürcher Post* appelle un état des travaux satisfaisant sous tous les rapports.

A cette occasion, nous apprendrons probablement aussi ce que sont devenues les provisions de *voissors* (Gewölbestein. Vorräth), au sujet desquels je vous ai écrit dans ma lettre du 15 février (voir la *Liberté* N° 38 du 17 février passé) qu'une quantité de 5100 mètres cubes de matériaux à 15 fr. le mètre cube ne peut plus être retrouvée mal-

guerre dont nul ne peut encore prévoir l'issue. Nous ne voyons pas sans de terribles angoisses et de noirs pressentiments ce rappel de la garnison française. Le Pape est livré à ses ennemis et Napoléon espère à ce prix obtenir l'appui de l'Italie contre son redoutable ennemi. Il se trompe, l'Italie attendra et elle se rangera du côté du plus fort ou du plus heureux. La Prusse aussi la serre de près et sollicite son alliance.

Le marquis de Banneville a annoncé officiellement, le 27 juillet, à midi, au cardinal Antonelli, le départ des troupes françaises. Le secrétaire d'Etat est immédiatement descendu chez le Pape lui annoncer cette douloureuse nouvelle. Pie IX l'a reçue avec calme et, levant les yeux au ciel, il n'a prononcé que ces seules paroles : « Il est temps maintenant de prier. »

Déjà les révolutionnaires commencent à agir : on vient de saisir un dépôt d'armes introduites en cachette. L'armée pontificale, pleine d'ardeur, est décidée à faire son devoir jusqu'au bout. Cent vingt Canadiens avaient fini leur engagement, il devaient partir, en présence du danger qui menace le Saint-Père, ils restent.

L'évacuation a commencé de suite. Pauvre France ! Combien nous allons souffrir de ne pouvoir voler à la défense ; et puis, nous-nous du moins, par notre dévouement à la plus sainte des causes, détourner de ta tête la colère divine. Que Dieu, dont tu abandonnes le Vicaire, n'abandonne pas tes fils sur le champ de bataille ! Qu'il conduise leurs pas et dirige leurs coups !

L'Empereur, dit-on, a fait donner au Saint-Père l'assurance que le roi d'Italie protégerait la frontière pontificale contre les tentatives révolutionnaires. Est-il possible que Napoléon croie encore à ces promesses, faites tant de fois et toujours violées. Nous

gré le contrôle de la Confédération et la valeur de 76,600 fr. de ces matériaux.

Berne, le 21.

Le Grand Conseil de Berne, qui se réunira ces jours, aura, entre autres tractanda, à constituer son bureau, en nommant le président, deux vice-présidents et deux scrutateurs ; en même temps, le Grand Conseil aura à nommer trois membres de la cour d'appel, et tout au moins à remplacer M. le D<sup>r</sup> Zeerleder, conservateur, récemment nommé professeur de l'Université de Berne.

Les nominations les plus importantes seront, sans contredit, celles du bureau du Grand Conseil qui, jusqu'à présent, avait toujours été pris dans la partie la plus radicale du Grand Conseil. Le parti conservateur n'a jamais manqué de faire circuler les listes de ses candidats, mais toujours inutilement, car la majorité radicale ne faisait aucune concession à l'opposition.

« Tout pour nous ! » c'était le cri de guerre des radicaux, et si ces derniers ont fait une exception, ce n'était que pour la Commission d'économie publique, dans laquelle les conservateurs furent toujours reçus à bras ouverts. Car les finances du canton étaient tombées dans un pitoyable état et le système de prodigalité du gouvernement de MM. Bodenheimer, Teuscher, Ritschard et consorts n'avait laissé que des caisses vides et des dettes énormes ; il s'agissait donc de donner au nouveau gouvernement les moyens de sauver l'Etat de la catastrophe inévitable, par ce qu'on appelle *établissement de l'équilibre financier*. On savait que tous les efforts, faits dans cette intention, seraient inutiles, si le parti conservateur refusait de prêter son concours, et M. Scheurer, directeur des finances, a dit un jour, dans un dîner des membres radicaux du Grand Conseil :

« L'avenir du canton est maintenant dans les mains des conservateurs ; si ceux-ci ne veulent pas prêter leur concours, la construction de nos finances ne sera jamais effectuée. »

Les conservateurs ont vaillamment et honnêtement aidé les radicaux, pour trouver des ressources financières et pour rétablir la confiance presque entièrement disparue du peuple dans la bonne volonté du gouvernement et dans la sagesse de sa politique financière. Les conservateurs ont même plaidé pour maintenir le projet de loi soumis à la votation populaire, et dans ces derniers temps, leur organe, le *Berner Bote*, recommanda l'adoption de quatre lois volées le 2 mai passé, quoiqu'il y en eût une qui était en contradiction avec la loi fondamentale de l'Etat, la Constitution.

Echantés de tous les projets du directeur radical des finances, les membres conservateurs du Grand Conseil et ceux de la Commission d'économie publique n'ont jamais demandé la moindre concession ; les bons radicaux, à leur tour, n'ont pas pensé à en

admirons beaucoup la réponse qu'Antonelli a fait au général Dumont qui, en partant, lui renouvelait ces assurances. « Mon général, a-t-il dit, tout cela est à merveille ; mais il y a trois personnes, et trois personnes parfaitement placées pour juger les choses, qui ne partagent pas la confiance que vous voulez m'exprimer. La première c'est vous ; la seconde, c'est le roi Victor-Emmanuel et la troisième, c'est moi. »

On dit que le général n'a rien répondu. Presque à la même heure, nous apprenons et le départ des Etats pontificaux du dernier soldat français et la première défaite subie par la France...

Les nouvelles de France sont douloureuses. Nos soldats, comme toujours, sont intrépides, vaillants et braves, mais les défaites se succèdent. La Prusse victorieuse foule le sol de notre patrie... Nous frémissons de douleur et d'angoisse....

Ces victoires de la Prusse donnent aux Italiens une terrible audace, leur haine pour la France, dissimulée jusqu'ici, se montre dans tout son jour.

A Rome, des fonctionnaires ont été attaqués pendant la nuit, quelques-uns ont été blessés. Les zouaves isolés sont insultés, poursuivis, menacés ; ils faut nous défendre contre la canaille... ce sont les précurseurs des Italiens. Les voilà, en effet, qui s'avancent : leurs troupes sont concentrées sur les frontières pontificales (19 août). Le gouvernement de Victor-Emmanuel affirme que ce déploiement de forces est contre les révolutionnaires. Personne n'y croit. Toutes les troupes du Saint-Père viennent de recevoir l'ordre de se replier sur Rome et de ne pas accepter des luites où elles seraient incontestablement broyées sous le nombre. (A suivre.)

faire, et l'on croyait que l'opposition conservatrice n'avait rien de mieux à faire, que de seconder sans condition les projets de M. Scheurer, qui cependant, pour dire la vérité, a jusqu'ici suivi une politique financière très peu économique. Il ne s'est occupé que de créer de nouvelles ressources en faisant des lois fiscales, sans s'inquiéter de diminuer les dépenses. Si l'on fait abstraction de quelques réformes, peut-être propres à réaliser des économies fort peu importantes en comparaison des nouvelles charges imposées aux citoyens, on peut dire que la politique financière du gouvernement actuel, loin de décharger les contribuables, n'a fait que créer de nouvelles charges qui aideront la bureaucratie radicale à vivre tranquillement et sans soucis.

Faire des épargnes en déchargeant les contribuables, en diminuant les impôts directs ou indirects, c'est un système qu'on ne connaît pas à Berne. On le connaît, on le pratique par exemple dans le canton du Tessin, mais n'allez pas parler du Tessin, ni louer un gouvernement conservateur catholique ; vous donneriez les frissons à nos radicaux bernois.

Quoi qu'il en soit, le directeur des finances, M. Scheurer, ne peut nier que les conservateurs l'ont aidé à obtenir ces résultats qui laissent au moins espérer un meilleur avenir. Reste à voir si la majorité radicale du Grand Conseil aura assez d'équité pour dire : « Les conservateurs nous ont honnêtement secondés à réparer les fautes graves que le système radical avait commises ; nous autres radicaux, nous pronverons maintenant que nous sommes reconnaissants, en accordant au parti conservateur une représentation dans le bureau du Grand Conseil et dans la cour d'appel. »

Ce sentiment de justice se fera-t-il jour chez les radicaux ? — Je l'ignore, mais qui vivra, verra.

**CONFÉDÉRATION**

Nous lisons dans la *Défense* :

« La majorité des cantons suisses formant le diocèse de Bâle ayant déclaré qu'ils accepteraient l'idée d'un apaisement du conflit religieux par une nouvelle réorganisation, mais qu'ils ne prendraient aucune initiative en ce sens, le Saint-Siège, assure-t-on, se montrerait disposé à faire lui-même des ouvertures officieuses. Néanmoins, comme le canton de Berne montre toujours une grande mauvaise volonté envers les catholiques du Jura, l'on ne saurait guère nourrir des espérances pour un avenir très prochain.

Le 24 juin se réunira à Québec le premier Congrès catholique du Canada.

Les associations et cercles catholiques sont invités à s'unir en esprit à leurs frères d'Amérique, en priant Dieu pour les bons résultats du Congrès, et en envoyant par lettre un salut fraternel et des paroles d'encouragement.

Les lettres doivent être expédiées avant le 5 juin à l'adresse suivante : M. C. Vincelle, vice-président du Comité des Congrès catholiques, à Québec (Amérique du Nord, Canada).

Les journaux catholiques sont priés de reproduire le présent avis.

(Communiqué)

**NOUVELLES DES CANTONS**

**Berne.** — Voici le texte du projet de décret concernant la co jouissance des églises, qui sera présenté par la direction des cultes au Grand Conseil, dans la session qui s'ouvrira le 26 mai prochain :

Le Grand Conseil du canton de Berne, considérant :

Que d'après le paragraphe 19 chiffre 6 de la loi sur l'organisation des cultes du 18 janvier 1874, il appartient au conseil de paroisse de disposer de l'usage des églises, sous réserve de la décision définitive des autorités supérieures en cas de conflit ;

Qu'il peut s'élever des doutes sur la signification et la portée de cette disposition et qu'une ligne de conduite uniforme est désirable ;

Qu'il paraît en conséquence nécessaire de donner à ces autorités une marche à suivre par des prescriptions interprétatives ;

En application du paragraphe 54 de la loi sur les cultes et sur la proposition du conseil d'Etat,

Décrète :

1° Les églises appartenant aux paroisses officiellement reconnues sont avant tout

affectées aux exercices et à la célébration du culte public et aux cathéchismes.

2° Les membres d'une paroisse qui contribuent aux charges communes, mais qui, à cause de leurs opinions religieuses, ne veulent pas fréquenter le culte public ou qui désirent en célébrer un à part, ont le droit de jouir sansindemnité des édifices religieux publics pour la célébration de leur culte privé, en tant que, celui-ci se renferme dans les limites de la moralité et de l'ordre publics. La où une paroisse a plusieurs églises à sa disposition, une d'elles peut être désignée pour le culte privé.

3° De même là où il existe des corporations religieuses qui sont en dehors de la paroisse officiellement reconnue, l'église paroissiale ou, s'il y a plusieurs églises, l'une d'elles pourra leur être accordée pour l'exercice de leur culte en tant que ces corporations restent dans les limites de la moralité et de la bienséance.

Cependant, elles auront à fournir pour cette jouissance une indemnité raisonnable, si le Conseil de paroisse l'exige.

4° Les cloches et les orgues sont considérées comme faisant partie de l'église. Dans les églises catholiques, un autel sera en outre désigné à ceux qui auront obtenu le droit de co-jouissance d'après les paragraphes 2 et 3.

5° Les autres objets du culte comme les calices, les ornements et autres, ne servent qu'à l'usage exclusif du service de la paroisse officielle.

6° Les demandes de jouissance de l'église doivent être adressées au Conseil de paroisse. Il sera joint à la demande :

a) La preuve que les demandeurs forment une communauté religieuse et qu'elle se compose d'un nombre de membres en proportion avec la population totale de la paroisse.

b) Le nombre et les noms des ecclésiastiques ou des membres de la communauté qui doivent régulièrement exercer ou diriger le service privé.

c) Les jours et le nombre des heures pour lesquelles on désire l'usage de l'église.

d) La désignation des cérémonies particulières, le genre de musique, et autres choses qui peuvent se rattacher au service divin.

e) L'indication si et quand les cloches seront utilisées.

6° Pour la sonnerie des cloches et l'usage de l'orgue comme pour la surveillance et les services que rendent les services, il sera établi un tarif spécial.

7° Les demandeurs répondent solidairement pour tous les dommages causés par la jouissance à eux accordée des édifices, fenêtres, bancs, etc., ainsi que des cloches et des orgues ; à cet effet, ils auront à fournir un cautionnement suffisant.

8° Le Conseil paroissial statue sur chaque demande de co-jouissance qui lui parvient et fixe l'heure de la jouissance et les conditions auxquelles celle-ci sera permise, de même que l'indemnité à payer.

9° Si les conditions fixées par le Conseil de paroisse ne sont pas observées, celui-ci a en tout temps le droit de retirer l'autorisation donnée. — En outre, seront toujours observées les dispositions de la loi du 31 octobre 1875, sur les troubles apportés à la paix religieuse.

10° Il peut être interjeté appel au Conseil exécutif des décisions prises par les Conseils de paroisses.

11° Le présent décret entre immédiatement en vigueur et sera inséré au Bulletin des lois.

Le conseil exécutif propose au Grand Conseil d'adhérer au protocole de la conférence de Besançon, d'octobre 1877, au sujet de la construction du pont sur le Doubs, près de Biaufonds, et d'accorder une subvention du quart des frais devisés à 64,000 fr., soit 16,000 fr. et ce comme à compte de ce qui avait été accordé précédemment à cette commune à titre de subvention de l'Etat pour la construction de la route des Bois à Biaufonds.

— La librairie K.-J. Wyss, à Berne, met en souscription un ouvrage qui promet d'être fort intéressant et qui paraîtra sous ce titre : *Zur Bernischen Kriegsgeschichte des Jahres 1798*. Cet ouvrage, dû à la plume de M. le colonel d'artillerie R. d'Erlach, renfermera de nombreux documents inédits, entre autres la correspondance militaire du major-général K.-L. d'Erlach, commandant en chef des troupes suisses qui prirent part à la campagne de mars 1798. On y trouvera aussi des extraits des archives de la Révolution bernoise de 1798, de la correspondance des généraux français Ménard, Brune, Shauenbourg, Rampon, du journal d'un membre du conseil des Deux-Cents de Berne, enfin de la relation du commandant des auxiliaires zuricois de 1798. Nul doute que

et ouvrage ne soit accueilli avec faveur par tous ceux qui s'intéressent à notre histoire militaire et politique.

**Argovie.** — La Suisse catholique et notamment la presse conservatrice viennent de faire une douloureuse perte. M. le doyen Rohm, rédacteur de la *Bolschaft*, l'orateur des assemblées populaires, l'homme du Pius-Verein, vient de mourir à Rohrdorf, sa paroisse.

**Vaud.** — La Compagnie de navigation a fait construire à Villeneuve un nouveau débarcadère plus rapproché que l'ancien de la station du chemin de fer.

— La *Revue* raconte qu'on a vu, mercredi soir, de Lausanne, dans la direction d'Echallens, un superbe météore. C'était une boule de feu, qui roulait rapidement sur elle-même. Elle éclairait le ciel vivement pendant quelques secondes, puis éclata en une pluie d'étincelles.

**Valais.** — D'après sa concession, si la compagnie du Simplon laissait passer le 1<sup>er</sup> mai 1880 sans entreprendre la section Viège-Brigue et la construction du tunnel, la Confédération et l'Etat du Valais pouvaient racheter la ligne en remboursant à la compagnie le capital dépensé et les intérêts. La première de ces conditions est remplie depuis 1878. Pour qu'il en soit de même de la seconde, la compagnie a ouvert, au pied nord du Simplon, une tranchée qui servira en même temps à des vérifications relatives à la nature du terrain.

## CANTON DE FRIBOURG

Le Conseil fédéral vient enfin de répondre à la lettre du conseil d'Etat du canton de Fribourg du 29 mars 1880, lui accusant réception de l'arrêté relatif à l'inhumation Leyvraz et lui présentant quelques observations sur les procédés suivis dans cette affaire.

Voici cette réponse : nous donnerons de main une lettre remarquable du conseil d'Etat du canton de Vaud qui y est annexée :

Berne, le 14 mai 1880.

### LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

AU

Conseil d'Etat du canton de Fribourg.

Fidèles et chers confédérés,

Par office du 29 mars dernier, vous avez cru devoir nous informer que notre arrêté du 19 du même mois, relatif à l'inhumation de Louis Leyvraz à La-Tour-de-Tréme avait causé dans cette commune une pénible surprise et que vous auriez recouru à l'Assemblée fédérale si nous n'avions déjà décidé de nantir cette autorité d'un projet de loi sur les inhumations. Vous ajoutiez que ce n'est qu'aux conseils de M. le Directeur de la police, délégué par vous, que les autorités communales ont cédé et ont procédé à l'enterrement à la ligne pour ce cas spécial, tout en protestant qu'elles ne cédaient qu'à la force et en réservant leur droit de recours quant au principe. Vous jugez également à propos de protester vous-mêmes contre les principes qui ont servi de base à notre décision et contre leur application.

Si nous répondons brièvement à cette lettre, nous devons nous borner à vous déclarer que nous ne pouvons accepter aucune protestation contre des décisions que nous avons prises dans les limites de notre compétence, comme c'était le cas dans l'espèce.

Nous devons vous renvoyer à la voie prescrite par la loi fédérale sur l'organisation judiciaire fédérale (art. 59) et par la constitution fédérale (art. 85, chiffre 12, art. 102, chiffre 2 et art. 113), savoir la voie du recours aux conseils législatifs.

En ce qui concerne les attaques, mentionnées dans votre office du 29 mars, contre les dogmes de l'Eglise catholique et contre le patron de La-Tour, attaques provenant de l'ecclésiastique protestant, Louis Galley, à Château d'EX (canton de Vaud), qui fonctionnait lors de l'enterrement de Louis Leyvraz et de Mme Nægeli, nous partageons pleinement votre indignation au sujet des paroles intolérantes et blessantes à un haut degré du sieur Galley, telles qu'il reconnaît lui-même, dans une lettre publiée par la *Gazette de Lausanne*, les avoir prononcées ; nous regrettons seulement de n'avoir aucun moyen d'intervenir d'une manière efficace. Nous avons toutefois la satisfaction de pouvoir vous communiquer sous ce pli la copie d'un rapport du conseil d'Etat du canton de Vaud du 27 avril de cette an-

née, qui s'exprime dans le même sens. Vous y verrez aussi que M. Galley appartient à l'église libre du canton de Vaud, et que, par ce motif, il n'est pas soumis à la censure des autorités de l'Etat.

Au surplus, comme les faits se sont passés sur territoire fribourgeois, il vous reste naturellement réservé d'examiner si et de quelle manière il y a lieu de prendre des mesures ultérieures contre le pasteur Galley.

Nous saisissons cette occasion, fidèles et chers confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine.

Au nom du Conseil fédéral :

Le président de la Confédération,

WELTI

Le chancelier de la Confédération,  
SCHIESS.

La Société fribourgeoise d'horticulture fera donner par M. Vaucher, pépiniériste et rédacteur de la *Revue horticole*, à Genève, deux conférences publiques. La première, sur la vie des arbres au point de vue horticole et la meilleure forme à donner aux arbres fruitiers, le dimanche 30 mai, à 4 1/2 h. du soir, à Hauterive ; et la seconde sur les opérations d'été à faire aux arbres fruitiers, le lundi 31 mai, à 8 h. du matin, dans les jardins de l'Hôpital de Fribourg.

Communiqué.)

## NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 21 mai.

La présence de M. Léon Say dans les couloirs du Sénat, était vivement commentée, hier, par les groupes politiques de toutes nuances. On s'accordait généralement pour blâmer le retour subit du nouvel ambassadeur à Londres, abandonnant son poste pour préparer sa candidature au fauteuil présidentiel, sans se préoccuper des justes froissements que causerait cette étrange détermination auprès du cabinet de Londres.

C'est un fait avéré de tous que M. Léon Say n'est venu à Paris que sur l'invitation personnelle du président de la Chambre et contre l'avis de M. de Freycinet.

Cette manœuvre dirigée contre la candidature de M. Jules Simon était vivement critiquée par tous les groupes de la haute assemblée. Dans la fraction qui patronne M. Pelletan, l'irritation était des plus vives. Il serait fort possible que M. Léon Say, éclairé sur son imprudence et fausse tactique, s'empressât de retourner à son poste, afin de ne point braver l'irritation de ses collègues.

On attendait que les *Débats* s'expliquassent sur le cas de M. Léon Say ; ils ont parlé ce matin, et avec une entière franchise. M. Léon Say est ici « appelé par un certain nombre de ses collègues, pour conférer sur l'élection prochaine du président. » Il n'y a eu « nul défaut d'entente avec le nouveau cabinet anglais dans les négociations commerciales. »

A la bonne heure ! Voilà de la sincérité. Cependant, la presse anglaise n'a pas dû inventer de toutes pièces cette histoire de difficultés diplomatiques, de réductions demandées et refusées. Est-ce que le gouvernement voudrait nier maintenant le fait des négociations commerciales ouvertes avant le vote du tarif général ? Ou M. Léon Say, candidat, comprend-il que s'être chargé de ces négociations prématurées pourrait être une mauvaise note auprès du Sénat ?

On remarque le soin avec lequel la *République française* évite d'aborder la question Léon Say. Il est clair que les opportunistes ne veulent ni justifier ni critiquer la conduite de l'envoyé extraordinaire. Peut-être M. Gambetta ne sait-il pas encore s'il peut encourager ou doit combattre la candidature de M. Léon Say à la présidence du Sénat. Peut-être attend-il, pour se prononcer, des gages que celui-ci n'a pas encore donnés. Toutefois, le silence de son organe ne peut se prolonger ; il est impossible que l'élection de mardi se fasse avant qu'il ait pris parti.

La réponse faite hier par la Commission du budget à MM. de Freycinet et Cazot, a complètement déconcerté nos ministres qui ne s'attendaient à rien de semblable. Ayant d'abord pris langue auprès des rapporteurs

des diverses sous-commissions ; ces derniers avaient affirmé que leurs rapports pourraient être prêts pour la fin du mois. C'est sur cette assurance que le gouvernement avait risqué sa démarche auprès de la Commission, dont le mauvais vouloir dérange tous ses calculs en lui imposant définitivement cette session d'hiver qu'on désirait tant éviter.

Il est certain que le gouvernement veut à tout prix une poursuite contre M. de Padoue. Cette affaire est reprise sur l'initiative impétueuse de M. Cazot, car elle avait déjà été soumise à M. Le Royer qui, après examen du dossier et sans se prononcer définitivement, n'avait pourtant pas cru devoir donner suite.

On ne commente pas autant, dans les salons parisiens, la présence de M. Gambetta à la mairie de la rue de Grenelle, à l'occasion du mariage de Mlle de Gallifet, célébré en petit Comité, que des incidents fort curieux.

On se demande pourquoi M. Gambetta a tenu à présider la séance de la Chambre des députés, pendant une heure, obligé de céder ensuite son fauteuil à M. Brisson, pour assister au mariage. Etait-ce afin que cette démarche, dont le général de Gallifet est si fier, fût plus remarquée ?

On vit ensuite beaucoup de la présentation officielle de M. Gambetta à la marquise de Gallifet par le général lui-même et de la satisfaction visible qu'en a éprouvée l'heureux président de la Chambre des députés !

Aucun changement sur les consolidés. Affaires des plus restreintes sur les fonds d'Etat étrangers. Seules, les Egyptiennes soutenues par le marché anglais donnent lieu à quelque mouvement.

Sur notre place, il n'y a ni faiblesse ou panique, ni hausse. Vendeurs et acheteurs se tiennent d'autant mieux sur l'extrême réserve que personne ne trouvant de contre-partie, chacun de s'occuper du classement des cours, d'où léger recul hier et reprise insignifiante aujourd'hui.

Hier on redoutait des désordres politico-religieux pour le 23, bruits démentis aujourd'hui.

Les fluctuations du marché se ressentent fortement des incertitudes des commentaires.

P. S. — Un grand nombre de sénateurs républicains apprécient en termes sévères l'abandon par le nouvel ambassadeur de son poste de Londres, où il avait été envoyé avec la mission de mener à bonne fin les négociations pour le traité de commerce franco-anglais.

Plusieurs même lui ont donné le conseil de reprendre le chemin de Londres. Mais M. Léon Say paraissait peu disposé à prendre cette résolution... avant mardi.

M. Grévy a fait appeler M. Léon Say. On prétend que ce dernier vient de repartir pour Londres.

**France.** — Le ministre des finances a annulé l'arrêté ministériel du 25 juin 1852 exemptant les congrégations religieuses du paiement du droit d'enregistrement sur la cession de leurs biens par les personnes entrant dans les congrégations ; désormais, les congrégations rentreront dans le droit commun.

La commission du budget a opéré une nouvelle réduction de 200 mille francs dans le budget des cultes.

**Angleterre.** — Samedi à la Chambre des lords, lord Granville a constaté que la lettre de M. Gladstone au comte Karolyi est déposée sur le bureau. Il en résulte une discussion animée à laquelle prennent part les lords Salisbury, Kilberley, Beaconsfield et le duc d'Argyll.

Aux Communes, la séance a été marquée par un incident. Au moment où M. Bradlaugh vient pour prêter serment sur l'Evangile, sir H. Drummond Wolff s'y oppose et propose à la Chambre de refuser le serment de M. Bradlaugh.

M. Gladstone a proposé la nomination d'un comité pour examiner l'affaire. L'ajournement a été proposé et accepté par M. Gladstone.

**Allemagne.** — Conformément aux conclusions des commissions du Conseil fédéral au sujet des propositions de la Prusse et de Hambourg, le Conseil fédéral a décidé d'incorporer Altona dans le territoire douanier de la Confédération.

**Belgique.** — On lit dans la *Semaine religieuse de Tournai* :

En présence des déplorables documents publiés par la presse libérale, documents remplis de mensonges et d'outrages contre

la personne auguste du Saint-Père, le Chapitre de la Cathédrale et le Séminaire se sont empressés d'envoyer une Adresse à Sa Sainteté, pour réparer autant que possible un tel scandale, donner au Saint-Père un témoignage de filiale soumission et d'inaltérable dévouement.

Le clergé et tous les bons catholiques du diocèse voudront s'associer à cet acte de réparation, qui est de nature à consoler le cœur du Saint-Père.

Voici la traduction de ce document :

« Très Saint Père,

« Il n'y a que quelques mois, le Chapitre de l'église cathédrale de Tournai rendait à Votre Sainteté, d'une voix unanime, de justes actions de grâces pour la paternelle sollicitude avec laquelle vous aviez pourvu si sagement aux besoins pressants de cette Eglise désolée. Un fait vient de se produire, qui démontre avec une nouvelle évidence tout à la fois la haute sagesse et l'extrême nécessité des mesures prises par Votre Sainteté, et la grandeur du bienfait dont notre Eglise vous est redevable. Ce fait hélas ! nous remplit, ainsi que tout le clergé du diocèse et tous les gens de bien, d'une amère douleur et d'une profonde confusion. Aussi, nous ne pouvons-nous empêcher de venir sans retard déposer aux pieds de Votre Sainteté l'expression publique et solennelle de notre réprobation et de notre horreur pour ce scandale.

« Nous voulons donc, Très Saint-Père, réparer, autant qu'il est en nous, l'injure, sans doute inconsidérée et inconsciente, qui a été faite à votre autorité pontificale et à la considération si haute et si incontestée qui s'est toujours attachée à Votre auguste personne. A cette fin nous faisons publiquement et solennellement profession de croire pleinement et fermement que Notre-Seigneur Jésus-Christ Vous a, en la personne du bienheureux Pierre, conféré le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, non seulement en matière de foi et de mœurs, mais aussi en ce qui concerne la discipline et le gouvernement de l'Eglise catholique tout entière. Nous croyons de même que Vous avez pouvoir ordinaire et immédiat sur toutes les Eglises particulières et sur chacune d'elles, sur l'universalité des pasteurs et des fidèles et sur chacun d'eux en particulier. A ce pouvoir, que vous exercez, pour l'édification de toute l'Eglise, avec autant de force que de douceur, avec autant de vigilance que de courage, nous promettons, nous vouons, jusqu'à notre dernier soupir, le plus profond respect, la plus entière obéissance.

« Pour qu'il en soit toujours ainsi, daigne, Très Saint-Père, Votre bénédiction paternelle nous venir en aide, comme un gage assuré de la bénédiction céleste. De notre côté, nous ne cessons de conjurer instamment le Dieu tout puissant, seul vrai Consolateur, de Vous envoyer assidûment d'en haut quelque rayon de sa lumière, de Vous combler de mérites, de Vous conduire au port du salut et de Vous accorder les joies éternelles.

De Votre Sainteté,

les fils très aimants, très obéissants

et très dévoués.

(Suivent les signatures.)

**Espagne.** — Le filature de coton Morell à Barcelone a été incendiée par les ouvriers ameutés, qui ont détruit, les machines. La force publique a arrêté les meneurs. Le préfet a dissous toutes les associations de travailleurs catalans. L'ordre est rétabli.

## FAITS DIVERS

La Belle Jardinière

L'autre jour, à propos de la solennité avec laquelle les premières communions ont été célébrées à Paris, nous avons remercié, en passant, deux grandes maisons de commerce qui se signalent, chaque année, par leur générosité envers les pauvres : La Belle Jardinière et le Petit Saint-Thomas.

Tous les ans, nos lecteurs le savent, les curés de chaque paroisse font des quêtes avec le produit desquelles ils vêtissent les jeunes communiantes dont les parents sont dans le besoin. Mais ce que beaucoup de personnes ignorent, c'est qu'un grand nombre de prêtres s'adressent à la Belle Jardinière qui trouve ainsi le moyen de faire une bonne œuvre nouvelle, en vendant ces

vêtements sans bénéfice aucun. Nous voudrions voir cet exemple suivi par tous les ecclésiastiques, et nous connaissons assez les directeurs de la Belle Jardinière pour être certain qu'ils accueilleraient ces demandes avec le plus grand plaisir.

D'ailleurs, nous pouvons l'affirmer sans craindre d'être démenti, la Belle Jardinière a le monopole du classique vêtement de première communion, si gracieux dans sa simplicité sévère, et nous nous sommes souvent demandé, sans nous en rendre compte, comment on pouvait établir, à aussi bon marché, un habillement d'une qualité hors ligne, d'une coupe irréprochable et d'une solidité de cousu à toute épreuve.

Ne quittons pas le Palais de la rue du Pont Neuf sans signaler à nos lecteurs deux choses qui ont fait sensation : les pardessus de demi-saison, les vêtements d'alpaga et les bains de mer. Il est impossible d'imaginer rien de plus correct, de plus élégant, de plus distingué.

Inutile, sans doute, de parler du rayon de vêtements ecclésiastiques, auquel nous avons déjà consacré une étude. La supériorité de la Belle Jardinière est si bien établie à ce sujet que personne n'ose lui faire concurrence.

Décidément la maison fondée par l'illustre M. Perrinot va toujours grandissant en importance, et nous ne pouvons nous empêcher de rappeler le mot que nous lui appliquions l'an dernier :

*Nec pluribus impar.*  
(Envoi de la Correspondance de St Chéron.)  
F. DE LAUTONNIÈRE.

Nous avons vu récemment, dit la Tribune, de Genève, une véritable merveille de patience et d'habileté, œuvre de M. Audemars, du Brassus. Il s'agit d'un pistolet littéralement microscopique, puisqu'il ne mesure que 5 millimètres de longueur; la crosse est en or, le canon en acier rayé à l'intérieur. Cette arme liliputienne se compose de 23 pièces distinctes, reliées par des vis. Si l'on réfléchit que ce pistolet ne pèse que 23 milligrammes, et qu'il serait aisément porté par une fourmi, on comprend qu'il ait fallu pour le construire des miracles de patience et d'intelligence. M. Audemars a mis, en effet, plusieurs années rien qu'à fabriquer les outils nécessaires à la confection de son œuvre; les vis ne sont visibles qu'à la loupe, et l'imagination s'effraie à l'idée du travail prodigieux que représente cette petite arme, parfaite jusque dans le moindre de ses détails. Si ce pistolet ne tire pas, c'est qu'on n'a pas trouvé encore de balle assez petite pour le charger.

**Fribourg.**

**MARCHÉ DE FRIBOURG DU 22 mai 1880  
PRIX DES GRAINS**

Seigle, le décalitre de fr.	1 65 à fr. 1 85
Froment,	2 30 à 2 45
Messel,	2 00 à 2 20
Epeautre,	0 00 à 0 00
Orge,	1 30 à 1 70
Avoine,	0 85 à 1 15
Gru, le kilog.	0 00 à 0 00
Poissettenoire	1 90 à 2 25
» blanche	0 00 à 0 00
Esparcette	2 20 à 2 40
Pommes de terre,	0 00 à 0 00
Beurre,	0 75 à 0 00

M. SOUSSERNS, Rédacteur.

# SAINT PAUL

DEUXIÈME ÉDITION

DEUXIÈME ÉDITION

## SA VIE SES MISSIONS, SA DOCTRINE

(AVEC PORTRAIT ET CARTE)

par M. Marcellin ARNAULD, avocat

Avec l'approbation de Leurs Eminences les cardinaux **Pie**, évêque de Poitiers; **Donnet**, archevêque de Bordeaux; **Desprez**, archevêque de Toulouse; **Caverot**, archevêque de Lyon; de Mgr **Boyer**, évêque de Clermont; de Mgr **Foulon**, évêque de Nancy; de Mgr **Le Breton**, évêque du Puy, et de Mgr **Cortet**, évêque de Troyes.

« Ce travail porte le cachet d'une irréprochable orthodoxie. Il suppose beaucoup de lecture, la connaissance du monde romain au premier siècle, et surtout une étude approfondie des Actes aussi bien que des Epîtres de saint Paul. » (S. Em. le cardinal Pie.) « Difficilement je pourrais vous exprimer combien j'ai été satisfait tant de la forme que du fond de votre livre... Aussi ne manquerai-je pas d'en recommander la lecture principalement à nos jeunes lévites, auxquels, et non moins qu'à tant d'autres, cette lecture approfondie peut être si utile. » (Mgr Le Breton, évêque du Puy.)

1 fort volume, beau papier, grand in-8 de plus de 500 pages.  
Avec port. et carte, 1<sup>er</sup> par la poste, 5 fr. 50. — Avec port. sans carte, 1<sup>er</sup> par la poste, 5 fr. 50  
En vente à l'Imprimerie catholique suisse à Fribourg, à Paris, rue de Lille, 51.

## Le livre des enfants

QUI SE PREPARENT A LA PREMIERE

# COMMUNION

Au pensionnat et dans la famille

Par l'auteur des PAILLETES D'OR et du LIVRE DE PIÉTÉ de la JEUNE FILLE

Sixième édition, revue et complétée par des conseils et des prières pour la Confirmation  
Reliure ordinaire, 1 fr. 65.

## MANUEL DU SACRISTAIN

OU DIRECTOIRE DU CULTE DIVIN

Selon le Rit romain

Par M. l'abbé Piller

Professeur au Séminaire de Fribourg

Ce petit ouvrage de 224 pages n'est pas seulement indispensable au sacristain qui veut bien remplir sa charge si importante, mais il sera aussi très utile aux préposés de paroisse chargés de l'entretien de l'église et des objets du culte, et à tous ceux qui possèdent des oratoires, dans lesquels on célèbre la messe. Il rendra aussi service aux personnes qui confectionnent des ornements sacrés; et il sera bien vu et agréé de tous ceux qui s'intéressent aux cérémonies de l'église.

On le trouve à l'Imprimerie de Saint-Paul, rue de Morat n° 214, et à l'Imprimerie catholique suisse, Grand'rue, n° 10, relié à 1 fr. 50 l'exemplaire.



### Occasion

A vendre en ville à un prix très avantageux, une maison avec dépendance et jardin. S'adresser à M. Alphonse de Boccari.  
(142)

### NOUS NOUS RECOMMANDONS POUR

Escompte de billets à 3 ou six mois; Ouverture de crédits; Encaissements; Acceptation de dépôts à 4 0/0, 4 1/4 0/0 et 4 1/2 0/0.

Banque populaire de Berne, Succursale de Fribourg, Grand'rue 23

H 201 F (150)

### JARDIN ZOOLOGIQUE DE BALE

Vente des œufs à couver,

des meilleures races de poules, de canards et de faisans. Prix-courants gratuits.  
H 1936 Q (151)

### ATTENTION!

Dès aujourd'hui le bureau de M. Frédéric Weck, avocat, successeur de MM. Weck et Perrier, est transféré Grand'Rue, N° 31 (sous les Arcades).  
(158) (H. 214 F.)

### POUDRE CORDIALE ANGLAISE

La meilleure poudre tonique et fortifiante pour le bétail, facilité de digestion, purifie le sang, améliore et augmente la production du lait. La boîte 1 fr. 30 cent. par rembour. Pharmacie Schaffler, Cully, seul dépositaire pour la Suisse. (160)

**UNE JEUNE FILLE** de 18 à 20 ans, de bonne famille, aurait l'occasion pour apprendre la langue allemande dans un magasin de papeterie et d'articles religieux. Adresse :

Ch. Pfister, à Bale, Greifengasse, 40.

(162)

### BOURSE DE GENEVE DU 21 MAI

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	94 1/2	—	94 1/4	94 1/2	Suisse-Occidentale	—	112	112	113
4 1/2 Fédéral 1867	—	—	—	—	» privilégiées	—	495	493	496
» 1871	100 3/8	—	100 1/8	101 3/8	Central-Suisse	—	370	371	372
3 0/0 Italien	85	85 60	85 50	85 60	Nord-Est Suisse	—	197	197	198
3 0/0 Valais	—	—	1045	—	» privilégiées	450	450	448	450
<b>OBLIGATIONS</b>					Union Suisse	—	124	123	125
Onest-Suisse	—	—	470	472	Saint-Gothard	—	—	295	300
Suisse-Occidentale 1873-76	1085	—	1032	1037	Union privilégiées	—	364	363	365
» 1878	445 1/2	—	445	4406	Comptoir d'escompte	—	—	610	620
3 0/0 Jungne à Eclepens	—	—	360	—	Banque du commerce	—	—	—	—
4 0/0 Central-Suisse	455	—	455	457	» de Genève	—	—	—	—
4 1/2 0/0 Central Nord-Est	1001 1/2	—	1001	1002	» Fédérale	—	—	425	430
5 0/0 Jura-Berne	1027	—	1027	1020	Société suisse des chemins de fer	—	—	620	623
Lombardes anciennes	274 1/2	275	274 1/2	275 1/2	Banque des chemins de fer	—	6640	6635	6640
» nouvelles	—	—	270	272	» de Paris et Pays-Bas	—	1090	1028	1032
Antrichiennes nouvelles	—	—	—	360	Crédit Lyonnais	947	946	947	948
Méridionales	264	—	264	264 1/2	Association financière genevoise	—	—	720	735
Bons méridionaux	546	—	545 1/2	546	Omnium genevois	—	—	1225	—
Nord-Espagne	—	—	—	—	Basler Bankverein	—	—	618	621
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	395	Industrie genevoise du gaz	—	—	770	785
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	» belge du gaz	510	—	510	—
					Gaz de Genève	—	—	577	585
					» Marseille	—	—	700	710
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	91	95
					Tabacs italiens	—	—	900	—

### BOURSE DE PARIS

21 mai	AU COMPTANT	22 mai
99 43	Consolidés	99 31
85 35	3 0/0 Français	85 15
118 60	5 0/0 id.	118 52
—	Or, à New-York	—
130	Argent à Londres	130 64
	<b>A TERME</b>	
85 47	3 0/0 Français	85 55
118 80	5 0/0 id.	118 65
85 70	5 0/0 Italien	85 60
—	3 0/0 Anglais	—
11 15	5 0/0 Turc	11 05
—	5 0/0 Russe 1877	—
75 31	4 0/0 Antrichien	75 18
1032 50	Banque de Paris	1030
945	Crédit Lyonnais	945
718 75	Mobilier français	718 75
1257 50	Crédit foncier	1250
775	Mobilier Espagnol	768 75
600	Antrichiens	597 50
1322 50	Gaz Parisien	1320
1057 50	Suez	1047 50